

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01189 Numéro SIREN : 794 211 904 Nom ou dénomination : GROUPE SB2F

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2024 sous le numéro de dépôt 8546

SARL GROUPE SB2F

COMPTES ANNUELS

DÉPÔT DU

30 MAI 2024

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

2050 - Bilan Actif

08546

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL GROUPE SB2F		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		34 RUE ST GEORGES 35000 RENNES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		7 9 4 2 1 1 9 0 4 0 0 0 4 8		Néant		☐	
				Exercice N clos le.		31/08/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	990	126	863
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	31 878	17 098	14 780
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	889 910		889 910
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	666		666	
TOTAL (II)		BJ		BK	17 224	906 220	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	178 616	BY		178 616
		Autres créances (3)	BZ	547 714	CA		547 714
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	75 118	CE		75 118
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	65 850	CG		65 850	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 141	CI		13 141	
	TOTAL (III)	CJ	880 440	CK		880 440	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecart de conversion actif*	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 803 884	IA	17 224	1 786 660	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SARL GROUPE SB2F		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600 000 ...)	DA	600 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	60 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	251 512		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	261 587		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 173 100		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	175 009		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	182 372		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 482		
	Dettes fiscales et sociales	DY	187 414		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	48 280		
TOTAL (IV)	EC	613 559			
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 786 660		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	477 198		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise						SARL GROUPE SB2F		Néant ☐				
						Exercice N						
						France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*					FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *					FD		FE		FF		
						FG	624 416	FH		FI	624 416	
	Chiffres d'affaires nets *					FJ	624 416	FK		FL	624 416	
	Production stockée*									FM		
	Production immobilisée*									FN		
	Subventions d'exploitation									FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)									FP	7 579	
	Autres produits (1) (11)									FQ	4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)									FR	631 999	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*									FS		
	Variation de stock (marchandises)*									FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*									FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*									FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*									FW	150 208	
	Impôts, taxes et versements assimilés*									FX	26 057	
	Salaires et traitements*									FY	320 337	
	Charges sociales (10)									FZ	70 608	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*									GA	4 571
											GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*									GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions									GD	
	Autres charges (12)									GE	82	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)									GF	571 865	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									GG	60 133		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)									GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)									GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)									GJ	220 304	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)									GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)									GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									GM		
	Différences positives de change									GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement									GO		
Total des produits financiers (V)									GP	220 304		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*									GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)									GR	3 582	
	Différences négatives de change									GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement									GT		
	Total des charges financières (VI)									GU	3 582	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									GV	216 722		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									GW	276 855		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Cegad Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise		SARL GROUPE SB2F		Néant ☐ *	
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	220	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	220	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	220	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	15 488	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	852 524	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	590 936	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	261 587	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	20 304
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C G I.)		HX	6 000
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		AI	7 579
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	84 010
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 50 184			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	78
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatifs A6 3 120	obligatoires A9 80 889	
Dont cotisations facultatives Madelin A7 3 120		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			220		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTES ANNUELS / 2023

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL GROUPE SB2F

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 1 786 660 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 261 588 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	430		430	
Immobilisations incorporelles	430		430	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		990		990
- Installations générales, agencements aménagements divers	17 903			17 903
- Matériel de transport	5 244			5 244
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 291	4 180	2 740	8 731
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	30 438	5 170	2 740	32 868
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	717 282	172 628		889 910
- Autres titres immobilisés	15		15	
- Prêts et autres immobilisations financières	911	249	494	666
Immobilisations financières	718 208	172 877	509	890 576

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	2022	2021	2020	2019
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 170	172 877	178 048
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	430	2 740	509	3 679
Scissions				
Mises hors service				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL SB2F ENERGIE 35000 RENNES	20 000	-25 574	100,00	-25 574
SC FONCIERE SB2F 35000 RENNES	400 000	-296 272	100,00	11 418
SARL SB2F INGENIERIE 35000 RENNES	20 000	222 263	99,90	176 490
SAS SB2F GESTION PRIVEE 35000 RENNES	600 000	400 221	100,00	367 523
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

- Filiales (détenues à + 50 %)	889 910	889 910	349 065	200 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
- Autres filiales françaises				
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations françaises				
- Autres participations étrangères				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

			Diminutions	
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	430		430	
Immobilisations incorporelles	430		430	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		127		127
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 297	2 631		7 927
- Matériel de transport	3 698	509		4 207
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 398	1 307	2 740	4 964
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	15 393	4 573	2 740	17 225

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 740 137 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

			à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	666		666
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	178 616	178 616	
Autres	547 714	547 714	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 141	13 141	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Produits à recevoir			
CLIENTS FACT. A ETAB			9 816

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 600 000 EURO décomposé en 270 100 titres d'une valeur nominale de 2,22 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 613 559 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	175 010	38 649	136 361	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 482	20 482		
Dettes fiscales et sociales	187 414	187 414		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	182 373	182 373		
Produits constatés d'avance	48 280	48 280		
Total	613 559	477 119	136 361	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	25 107			
(**) Dont envers les associés	182 373			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 182 373 EURO.

Notes sur le bilan**Charges à payer**

FOURNIS.FACT.NON PAR	3 462
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	116
AUTRES CHARG.PERS.A	3 000
ORG.SOC. CHARGES A P	17 941
ETAT AUTRES CH. A PA	3 867
TAXE D APPRENTISSAGE	15

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTAT.D AV	13 141		

Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	48 280		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 23/09/2014, la société SARL GROUPE SB2F est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL GROUPE SB2F. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Chaque filiale règle à la société intégrante les acomptes d'IS et la liquidation dans les délais applicables en l'absence d'intégration fiscale.

Déficits reportables

(A) - Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	5 750	5 751
(B) - Déficits imputés		
(C) - Déficits reportables (A-B)	5 750	5 751
(D) - Déficits nés au titre de l'exercice		
(E) - Total des déficits restant à reporter (C+D)	5 750	5 751

GROUPE SB2F

Société à responsabilité limitée
Au capital de 600.000 euros

Siège social : 34, rue Saint-Georges
35000 RENNES

794 211 904 RCS RENNES

* * * * *

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 FEVRIER 2024 <i>Extrait du texte des résolutions</i>
--

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2023, s'élevant à 261.587,79 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable :	261.587,79 euros
----------------------------	------------------

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de :	261.587,79 euros
--	------------------

TOTAL :

261.587,79 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

N.

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 FEVRIER 2024**
Extrait du procès-verbal

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2023, s'élevant à 261.587,79 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 261.587,79 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 261.587,79 euros

TOTAL :

261.587,79 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extraits
certifiés conformes
La Gérance

